

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté – Egalité - Fraternité
 Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, M. Roger MAJDALANI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARNIGNE, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Valérie BARDY, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN.

Etaient représentés : Mme Ghislaine BICINI a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,
 Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
 Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST,
 M. Dominique BROSSARD a donné pouvoir à Gilles MAIGNANT.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 25 / votants : 29

Rapporteur : Mme CASTELLS

**01 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS
 POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – ANNEE 2027**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de services, de créer les postes nécessaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions d'animation au centre de loisirs lors des vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer 6 postes non permanents d'adjoint d'animation dont le temps de travail et la durée des contrats seront établis en fonction des besoins du service notamment des inscriptions au centre de loisirs pour les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne 2027. La rémunération sera calculée sur la base du premier échelon du grade d'adjoint d'animation.
 Il est précisé qu'un contrat sera établi pour chaque agent détaillant les fonctions, la période d'embauche, le temps de travail et la rémunération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents contractuels saisonniers nécessaires au fonctionnement des services susmentionnés, et à signer tous les documents relatifs.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2027.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Antoine VERAN.

